



# INSTITUT LIBÉRAL

*Au service de la liberté*

## L'État-providence détruit la providence et l'État

**ROBERT NEF**

*RAPPORT. L'État est incapable de résoudre durablement des problèmes sociaux. L'éthique de l'entraide repose toujours sur le libre arbitre.*

Le titre de cet article — « L'État-providence détruit la providence et l'État » — est d'abord une provocation. C'est a priori une impudence totale que de qualifier quelque chose d'aussi familier et d'aussi populaire que l'État social d'ennemi potentiel du bien-être commun alors que pour de nombreuses personnes il s'agit là de la première tâche de l'État.

Mais la provocation va plus loin : l'État en tant que tel est présenté comme une victime potentielle. S'agit-il là des propos d'un homme qui veut semer la panique, qui veut dispenser cyniquement le démantèlement de l'État social ? Avons-nous même affaire à un ennemi sournois et mortel de l'État, qui éprouverait une joie malsaine à prédire « la mort de l'État national » ? La mort par excès de prestations, par épuisement, la mort par les remèdes que lui appliquent ceux qui veulent le sauver et croient bien faire ?

Le but premier de ce rapport n'est pas de provoquer. La réflexion qui y est menée repose bien plus sur une inquiétude pour l'avenir de l'État. L'État est le protecteur du droit et personne ne voudrait sans doute renoncer à un minimum d'État de droit. Toutefois, un État économiquement et moralement en faillite en raison d'un surmenage social ne peut plus assumer ses tâches fondamentales, à savoir la protection de la liberté et le maintien de l'ordre. Il vaut donc la peine de réfléchir aux moyens d'éviter cette faillite.

Cette réflexion doit absolument tenir compte d'une condition annexe : l'État est non seulement incapable de résoudre des problèmes économiques ; il n'a pas non plus la capacité de résoudre durablement des problèmes sociaux. L'État ne peut garantir ni des valeurs éthiques, ni des modes de comportement, pas plus qu'il ne peut communiquer des principes religieux ou moraux et donner un sens à la vie des êtres humains. Jamais on ne parviendra à résoudre des problèmes sociaux sans l'implication de la société civile et sans prestations de l'économie privée pour soutenir des personnes en détresse. L'État ne pourra jamais imposer via des lois un comportement social à tout le monde. L'éthique de l'entraide repose toujours sur le libre arbitre. Le comportement social est encouragé là où peuvent s'épanouir une société libre et une économie libre — une société et une économie qui s'engagent volontairement pour atténuer la détresse et éviter les développements antisociaux qu'engendre l'État-providence.

**Lire le rapport:**

**[L'État-providence détruit la providence et l'État](#)**

**(12 pages, PDF)**

Septembre 2005

